

# POLITIQUE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

## 1. OBJECTIF

La présente politique énonce les principes suivis par AlphaFixe en matière d'investissement responsable (IR) et fournit un cadre de travail pour la concrétisation de cet engagement. En effet, depuis la signature des Principes d'investissements responsables des Nations Unies (PRI) en 2009, AlphaFixe s'est engagée à respecter les six (6) principes de l'IR (<https://www.unpri.org>).

Chez AlphaFixe, la totalité des activités en IR relève de la haute direction. L'équipe d'IR assure la mise en œuvre des différentes stratégies d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sein du processus d'investissement. L'ensemble des professionnels de l'investissement est également sollicité sur une base régulière afin de bonifier notre approche en IR. Finalement, la Cheffe de la conformité ainsi qu'un gestionnaire principal vérifient que les pratiques en IR respectent les politiques et procédures entreprises à cet égard.

En tant que société de gestion de placements spécialisée en revenu fixe, AlphaFixe reconnaît que ses placements sur les marchés publics ont généralement un impact négatif net sur un large éventail d'enjeux environnementaux et parfois, sur plusieurs facteurs sociaux. En effet, par leur existence, la plupart des entreprises, projets ou organisations qui se financent sur ces marchés nuisent à l'environnement, tandis que le constat est généralement moins clair d'un point de vue social. Dans ce contexte, AlphaFixe met en place des stratégies d'IR qui lui permettent notamment de :

- Identifier et réduire la contribution négative des émetteurs
- Identifier et saisir les opportunités d'investissement qui offrent une contribution positive relative (p. ex. un projet d'énergie éolienne a un impact positif puisque cette source d'énergie a moins d'impact négatif que d'autres sources conventionnelles comme le gaz naturel sur le plan environnemental et social)

Les stratégies permettant d'atténuer la contribution négative comprennent l'évaluation des facteurs ESG, la prise en considération des risques climatiques et l'engagement avec les émetteurs. Selon AlphaFixe, la seule stratégie qui permet réellement d'avoir un impact positif relatif est l'investissement d'impact.

De façon à minimiser le risque réputationnel de la firme lié à l'écoblanchiment, AlphaFixe adopte une approche conservatrice dans l'attribution des contributions positives aux enjeux ESG résultant de ses activités de gestion.

## 2. DÉFINITION

Aux fins de cette politique et de ses activités, AlphaFixe définit l'IR comme la prise en considération des questions ESG dans la gestion des actifs de ses clients.

## 3. PRINCIPES

AlphaFixe vise à placer les actifs de ses clients en vue d'obtenir un ratio rendement/risque optimal. De plus, AlphaFixe estime que le comportement responsable des entreprises en ce qui a trait aux facteurs ESG permet généralement de diminuer le niveau de risque et d'augmenter le rendement à long terme.

AlphaFixe reconnaît que l'importance relative accordée aux facteurs ESG varie selon le secteur d'activité, la géographie et le temps. Conséquemment, AlphaFixe est consciente que les approches d'IR doivent

continuellement être améliorées. C'est pourquoi AlphaFixe vise à contribuer de façon proactive à leur développement et à leur promotion à l'échelle mondiale.

## 4. STRATÉGIES

AlphaFixe met en application plusieurs stratégies d'IR.

### 4.1. Intégration ESG

Dans le cadre de l'analyse des risques inhérents aux placements, AlphaFixe tente d'identifier et d'évaluer les facteurs ESG qui sont ou pourraient devenir importants pour le rendement financier à long terme.

En ce sens, AlphaFixe a développé son propre outil d'évaluation des risques ESG. Ce dernier permet notamment d'attribuer une note ESG aux émetteurs corporatifs, provinciaux et municipaux couverts par l'outil.

Les risques ESG sont évalués et examinés de façon appropriée et intégrés dans le cadre de la stratégie d'investissement. De plus, les risques ESG font l'objet d'une surveillance accrue pendant toute la durée du placement.

L'outil d'évaluation est en constante évolution pour assurer sa pertinence et son adaptabilité aux changements dictés par le marché. Ce processus permet à AlphaFixe d'avoir une meilleure compréhension des risques ESG, de comparer les résultats de chaque émetteur aux pairs de leur industrie respective et d'obtenir un portrait global de l'exposition de l'ensemble du portefeuille aux enjeux ESG.

Les enjeux ESG sont évalués à l'aide d'indicateurs dont l'importance varie d'une industrie à l'autre. Voici quelques exemples :

- ✓ Environnement : Changements climatiques, efficacité énergétique, gestion des déchets
- ✓ Social : Capital humain, équité, diversité et inclusion (ÉDI), capital social et santé, sécurité au travail
- ✓ Gouvernance : Composition du conseil d'administration, rémunération des dirigeants et gouvernance financière

### 4.2. Engagement

AlphaFixe, par l'entremise des rencontres avec les émetteurs, profite de l'occasion pour discuter des enjeux ESG et sensibiliser les émetteurs à l'importance que ceux-ci revêtent dans leur évaluation.

De plus, AlphaFixe participe au développement de l'industrie en vue de définir les meilleurs processus d'analyse en regard de l'IR (à titre d'exemple : le calcul d'empreinte carbone et les obligations d'impact).

Pour plus de détails sur les pratiques d'engagement, veuillez consulter la Politique d'engagement d'AlphaFixe.

### 4.3. Filtres

AlphaFixe exclut tous les investissements dans les compagnies de tabac, de jeu de hasard, d'armement, de production d'alcool et de cannabis ainsi que celles qui emploient des enfants. De plus, toutes les compagnies

qui exploitent ou font de l'exploration de réserves prouvées ou probables d'énergies fossiles sont exclues de tous les portefeuilles de ses clients et des fonds communs de placement qu'elle gère.

#### 4.4. Investissement d'impact

L'investissement d'impact est généralement défini comme toute forme d'investissement visant à créer un impact environnemental ou social positif, tout en générant un rendement financier. L'impact d'un projet est le résultat de la comparaison, à l'aide d'un indicateur clé de performance (ICP) approprié, de la contribution annuelle d'un projet par rapport à un scénario de base.

AlphaFixe adhère à la théorie du changement comme prescrit par le Climate Bonds Initiative (CBI). Les experts du CBI soutiennent notamment que le marché des obligations vertes permet de :

- Inonder le marché des capitaux verts
- Créer un mouvement autour de la finance environnementale
- Pousser les gouvernements à diriger la transition énergétique
- Réduire drastiquement les émissions de GES et renforcer la résilience de la société et des écosystèmes face aux impacts climatiques

### 5. ENJEUX SYSTÉMIQUES

AlphaFixe a identifié trois enjeux environnementaux et sociaux prioritaires, ayant aussi un potentiel de création de valeur au service d'une économie plus juste, équitable et prospère. Ces trois thématiques sont au cœur de notre stratégie d'investissement responsable et sont intégrées à nos analyses, engagements et actions.

#### 5.1. Reconnaissance des droits et de la réconciliation avec les peuples autochtones

AlphaFixe reconnaît l'importance essentielle de la réconciliation avec les peuples autochtones, le respect de leurs droits (UNDRIP), ainsi que la nécessité de donner suite à l'Appel à l'action 92 (Commission de vérité et réconciliation du Canada). Dans ce parcours continu, nous nous engageons à écouter, à apprendre et à contribuer avec respect à l'avancement de la réconciliation.

Nous souhaitons soutenir l'essor du pouvoir économique autochtone en allouant des capitaux à des projets qui favorisent et accélèrent le développement socio-économique des communautés autochtones (théorie du changement). De plus, un dialogue continu avec les émetteurs et les peuples autochtones est essentiel pour mieux comprendre les enjeux et les opportunités, et encourager une relation de symbiose fondée sur le respect, l'écoute et le consentement. Nous reconnaissons également l'importance de relations ancrées dans le respect, la participation active et le consentement libre et éclairé des peuples autochtones dans les processus décisionnels.

#### 5.2. Changements climatiques

Nous reconnaissons le défi majeur posé par les changements climatiques sur le développement social, l'équité et la prospérité économique. Depuis 2018, AlphaFixe a formalisé son processus de reddition de compte sur l'empreinte carbone des portefeuilles qu'elle gère en signant le « Montreal Carbon Pledge ». La même année, l'analyse des risques climatiques a évolué avec la mise en œuvre des recommandations du TCFD, pour laquelle AlphaFixe produit une reddition de compte complète dans son Rapport annuel sur

l'IR. De plus, c'est en 2022 qu'AlphaFixe a signé la « Net Zero Asset Manager Initiative », dont l'engagement est qu'en 2030, 100 % de ses actifs sous gestion soient alignés avec l'atteinte de zéro émission nette en 2050.

### **5.3. Biodiversité**

AlphaFixe reconnaît que la biodiversité et le capital naturel constituent des piliers fondamentaux au développement socio-économique et humain. En effet, ces derniers fournissent des services écosystémiques essentiels aux activités humaines et à sa survie. En tant que gestionnaire d'actifs, AlphaFixe intègre les enjeux liés à l'érosion de la biodiversité dans son processus d'investissement. En évaluant les risques et opportunités associés à la perte de capital naturel, AlphaFixe est en mesure d'identifier les émetteurs qui adoptent des pratiques plus responsables envers la préservation de la biodiversité.

## **6. REDDITION DE COMPTE**

AlphaFixe fait rapport sur ses activités d'IR dans le cadre du processus de déclaration et d'évaluation annuelle prescrit par les PRI. De plus, AlphaFixe publie un rapport annuel sur ses activités en IR.

## **7. PORTÉE ET EXAMEN**

La présente politique s'applique à toutes les activités de gestion et à tous les types de produits disponibles. La présente politique est revue sur une base annuelle ou plus souvent le cas échéant.